

## 24<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE

Samedi 26 novembre 2022 de 16h30 à 18h  
HEP Vaud, av. de Cour 33, 1007 Lausanne,  
auditoire C33-229

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour, points à placer sous divers
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 09.12.21
3. Démissions
4. Admission des nouveaux membres
5. Rapports :
  - a) Co-présidentes
  - b) Commissions permanentes recherche et formation, commissions qualité et commission site internet
  - c) Trésorier et vérificateurs des comptes. Budget 2023.
6. Discussion et approbation des rapports, des comptes et du budget
7. Résultats/analyse du questionnaire sur la pratique de la psychothérapie dans le sein de l'EFPP. Discussion
8. Proposition de 2 changements dans le règlement qui ont fait l'objet d'un vote indicatif favorable lors de la dernière AG :

Sous : Règlement de formation en psychothérapie psychanalytique pour l'obtention des titres de membre certifié, membre, membre en formation de la section adultes et sous Règlement de formation en psychothérapie psychanalytique pour l'obtention des titres de membre certifié, membre et membre en formation de la section enfants et adolescents :

Pour Membre certifié, point e) : Expérience personnelle : Minimum requis : psychanalyse ou psychothérapie d'au moins 450 séances, ~~sur le divan~~, habituellement de 45 min par séance, **au moins deux fois par semaine**. Elle se déroulera auprès d'un psychanalyste affilié à un institut ou une société psychanalytique appartenant à l'Association psychanalytique internationale (API), ou pouvant attester d'un parcours jugé équivalent par le Comité de l'EFPP Suisse romande **ou auprès d'un membre certifié de l'EFPP. L'EFPP tient un registre des psychanalystes et membres certifiés agréés par elle.**

Pour Membre, point d) : Expérience personnelle. Avoir commencé une psychanalyse ou une psychothérapie personnelle conformément aux critères e) des membres certifiés (recommandé) ou avoir commencé une psychothérapie psychanalytique à une fois par semaine.....

Pour Membre en formation : idem.
9. Adaptation du règlement suite au changement statutaire voté à l'AG du 9.12.21 concernant le parrainage des membres en formation : point f) suppression : ~~Parrainage : Le/la candidat/e doit se faire parrainer par deux membres psychothérapeutes de l'Association.~~

10. Discussion sur les répercussions présentes et futures de la reconnaissance Lamal des psychothérapies pratiquées par les psychologues. Opportunité pour l'EFPP de réfléchir à son rôle dans ces questions. Proposition de créer un groupe de travail.
11. Présentation d'une maquette du futur site internet qui va continuer à être élaboré
12. Élections statutaires : Comité  
Candidature de nouveau(x) membre(s) et retour aux statuts (5 membres minimum) ?  
Prolongation du statut exceptionnel avec Comité à 4 membres jusqu'à la prochaine AG ?  
Muriel Kaufmann quittera le comité fin 2023
13. Divers

Le 24.10.22

Pour le Comité :

Catherine Rodrigues-Dagaëff

Muriel Kaufmann

Co-présidentes